



A.F.C.C.
ASSOCIATION FRANÇAISE DU CANE CORSO
*Association de Race officielle
affiliée à la Société Centrale Canine
sous tutelle du Ministère de l'Agriculture*

Règlement 2016 « Jeune Promesse AFCC »

Mis en place à partir du 1er Janvier 2016

- Seuls les chiens **appartenant à un adhérent AFCC** à jour de cotisation et ayant obtenu le classement : « **1^{er} Excellent** » comptabilisent des points en vue du titre dans la classe Jeune.
- Pour prétendre au titre « **Jeune Promesse AFCC** » mâle ou femelle, le chien doit être titulaire de :
 - **Identification ADN**
 - **CSAU ou test de sociabilité AFCC**
- Les résultats des expositions pris en compte sont :
 - **Les Spéciales de Race**
 - **Les Régionales d'Élevage**
 - **La Nationale d'Élevage**
 - **Le Championnat de France**
- Pour être désigné « Jeune Promesse AFCC » le chien devra atteindre : **Total de 30 points (obtenus avec au minimum 3 juges différents)**
- Un diplôme sera envoyé à chaque « **Jeune Promesse AFCC** » mâle ou femelle.

Barème des points

1^{er} Excellent lors de la Nationale d'Élevage ou du Championnat : 10 points

1^{er} Excellent lors d'une Régionale d'Élevage : 8 points

1^{er} Excellent lors d'une Spéciale (CACS OU CACIB) : 4 points

Comment devenir Jeune Promesse de l'AFCC ?

Mis en place à partir du 1^{er} Janvier 2016

Les titres de « Jeune Promesse AFCC » seront décernés aux Cane Corso ayant obtenu dans le délai imparti au règlement de la Classe Jeune (soit pour les chiens âgés de 9 à 18 mois) les points nécessaires suivant les grilles ci-dessus. Le propriétaire du chien effectuera la demande d'homologation auprès de la Responsable des Expositions de l'AFCC par courrier.

Le dossier devra être complet :

- Photocopie des slips de jugement et de toutes les récompenses obtenues.
- Photocopie ADN
- Photocopie CSAU ou Test de Sociabilité

Tout dossier non complet ne sera pas traité.

Cette demande doit être faite dans les trois mois suivant la dernière exposition justifiant le titre.

La citation du titre ne pourra se faire qu'après réception d'un courrier officiel du club confirmant l'homologation du titre et devra obligatoirement être complète dans son intitulé avec l'année d'homologation : Ex. : « **Jeune Promesse 2016 du Club AFCC** »

Ce titre ne sera pas cité dans les documents officiels ni les catalogues d'expositions canines de la SCC et FCI ou de l'AFCC. Le titre de Jeune Promesse du club doit rester honorifique et ne pas être pris en compte pour les inscriptions dans les Expositions canines quelles qu'elles soient : Nationales, Internationales. Une liste des « Jeunes Promesses » du club sera publiée et mise à jour régulièrement sur le site du club et sur la revue.